



Volet B

**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



12098842

**TRIBUNAL COMMERCE
CHARLEROI - ENTRE LE**

22 MAI 2012

Greffe

N° d'entreprise : 0820.304.650

Dénomination

(en entier) : **V-MANAGEMENT**

(en abrégé) : *

Forme juridique : société privée à responsabilité limitée

Siège : 6280 Loverval, Chaussée de Philippeville, 44

Objet de l'acte : MODIFICATION

Aux termes d'un acte reçu par le Notaire Bernard Lemaigre, à Montignies sur Sambre, en date du 27 avril 2012, il résulte que s'est réunie l'Assemblée générale extraordinaire des associés de la société privée à responsabilité limitée "V-MANAGEMENT", dont le siège est établi à 6280 Loverval, Chaussée de Philippeville, 44; société constituée aux termes d'un acte reçu par le Notaire Hubert Michel, de Charleroi, le trois novembre deux mil neuf; acte publié aux Annexes du Moniteur Belge du six novembre suivant, sous le numéro 09304712; société au capital de VINGT-CINQ MILLE EUROS (25.000,00 EUR) représenté par 250 parts sociales.

Inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0820.304.650;

Immatriculée à la T. V. A. sous le numéro 820.304.650.

BUREAU

La séance est ouverte à onze heures, sous la présidence de Monsieur Emmanuel VAUSE; lequel désigne comme secrétaire le notaire Bernard LEMAIGRE, soussigné.

COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE.

Sont présents ou représentés les associés suivants:

1.- Monsieur Emmanuel VAUSE, né à Charleroi, le sept avril mil neuf cent septante-trois, domicilié à 6280 Loverval, Chaussée de Philippeville, 44, rn 730407-24935 déclarant être titulaire de 250 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de 25.000 euros.

L'Assemblée, présidée comme dit ci-dessus, se reconnaît dès lors valablement constituée, et apte à délibérer sur les objets repris à son ordre du jour; elle dispense le gérant des formalités de convocation.

EXPOSE DU PRESIDENT.

Le Président expose, et requiert qu'il soit acté au procès-verbal, que la présente Assemblée Générale a été réunie afin de délibérer sur les points repris à l'ordre du jour; étant :

Extension de l'objet social

I. Rapport du gérant

En vue de satisfaire au prescrit de l'article 287 du Code des Sociétés, Monsieur Emmanuel VAUSE, gérant, précité, donne lecture de son rapport, établi en date du 20 avril 2012, justifiant la modification proposée de l'objet social.

Ce rapport sera déposé en même temps qu'une expédition des présentes au Greffe des Sociétés de Charleroi.

II. Situation active et passive

Au rapport précité est joint un état résumant la situation active et passive de la société arrêtée au 31 mars 2012.

Cet état sera déposé en même temps qu'une expédition des présentes au Greffe des Sociétés de Charleroi.

III. Extension de l'objet social

L'objet social de la société privée à responsabilité limitée "V-MANAGEMENT" est étendu par le texte suivant, à insérer à l'article 4, après le 2^{ème} alinéa, dans les statuts :

"La société a également pour objet les activités suivantes :

- Production photographique
- Activités de design graphique
- Portails Internet

- Edition de: photos, gravures et cartes postales illustrées; calendriers, horaires et tableaux de services; reproduction d'œuvres d'art...

- Travaux d'imprimerie en général se rapportant notamment aux objets ci-avant

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 01/06/2012 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

Réservé
au
Moniteur
belge



Volet B - Suite

- Autres activités graphiques
- Commerce de détail d'art contemporain, de tableaux nouveaux, de reproduction de cadre,...
- Commerce de détail de vêtements, de sous-vêtements et d'accessoires pour dame, homme, enfant et bébé
- Commerce de détail de jeux et de jouets

Pour extrait conforme,
Bernard Lemaigre, Notaire.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 01/06/2012 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso . Nom et signature